





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-81**

Séance publique du

22 mars 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1150474-DE-1-1 |
| Date de signature : 28/03/2019 |
| Date de réception : jeudi 28 mars 2019 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

**OBJET : QUARTIER MONTPERRIN - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A L'EURO
SYMBOLIQUE APPARTENANT A LA SOCIETE PRIMOSUD**

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Marc PERRIN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2019

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : QUARTIER MONTPERRIN - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE APPARTENANT A LA SOCIETE PRIMOSUD- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier de logements, rue Louis Coirard, la SAS PRIMOSUD s'est engagée à céder à l'euro symbolique à la Commune une bande de terrain à détacher de la parcelle CM n° 91 dont elle est propriétaire. Cette emprise foncière d'une largeur de 2 m, se situe le long de la rue Louis Coirard dans le Quartier Montperrin. Elle est destinée à permettre la réalisation de l'aménagement du trottoir qui longe la parcelle CM n° 91.

En conséquence, je vous demande Mes Chers Collègues, de :

- **DECIDER** l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise de terrain à distraire de la parcelle CM n° 91 appartenant à la SAS PRIMOSUD, sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

DL.2019-81 - QUARTIER MONTPERRIN - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A
L'EURO SYMBOLIQUE APPARTENANT A LA SOCIETE PRIMOSUD-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 50 |
| Présents | : 41 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 50 |
| Pour | : 50 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

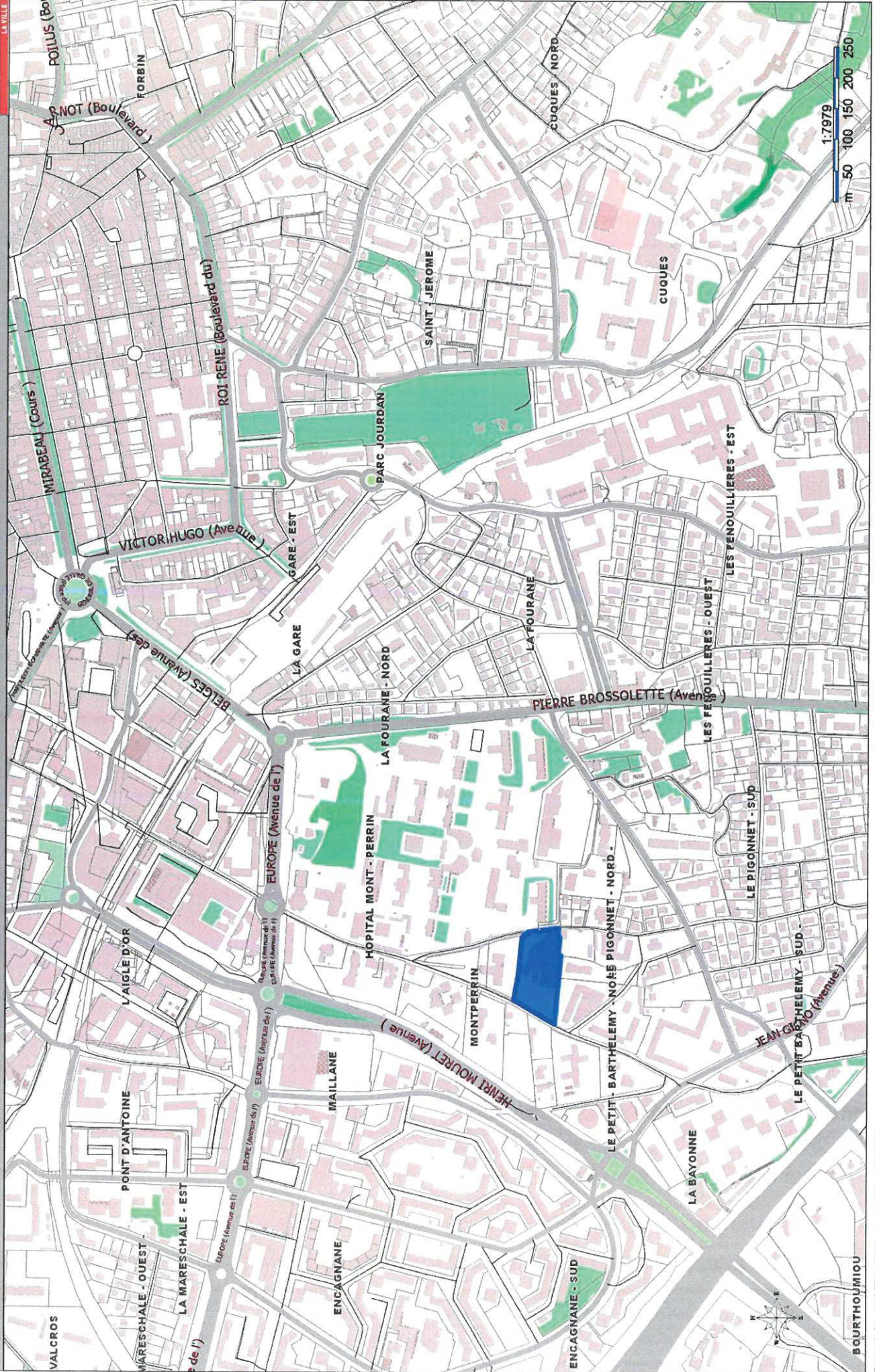
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Mme MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

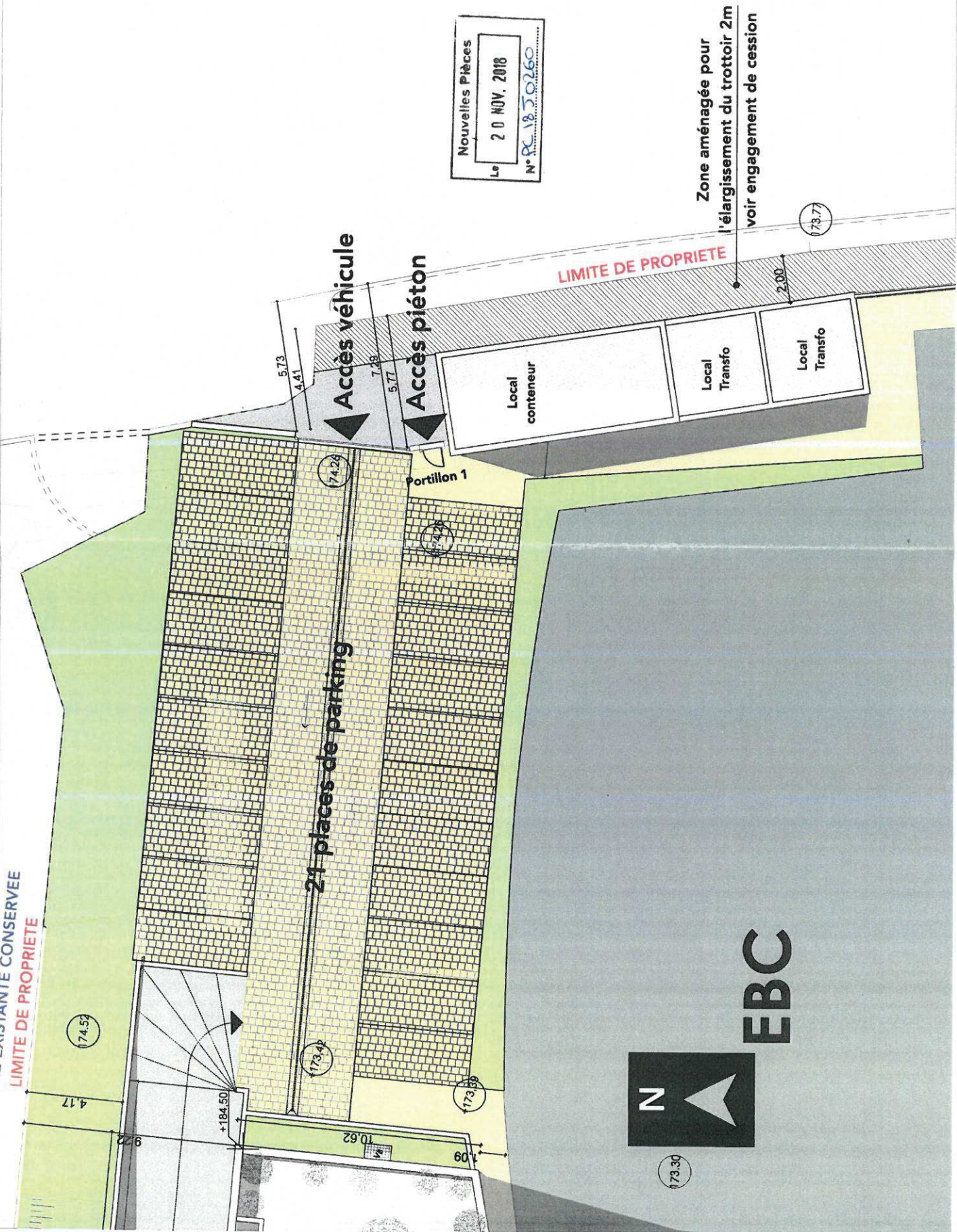
PLAN DE SITUATION CM N°91



| | | | |
|--|---|---|-------------------------------------|
| primosud <small>promoteur immobilier</small> | PROJET CONSTRUCTION DUN ENSEMBLE IMMOBILIER Avenue Louis Corrad 13100 AIX EN PROVENCE | ARCHITECTE ATZA 13008 MARSEILLE 38 rue Louis Rège | MAITRE D'OUVRAGE PRIMOSUD |
| | DESIGNATION IMPLANTATION DU PORTAL D'ENTREE | MAITRE D'OEUVRE WLL ARCHITECTURE | DATE 19-11-2018 |
| ECHELLE 1/150 | INDICE D 19/11/2018 | PERMIS DE CONSTRUIRE PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES PC 13 001 18 0260 | MAITRE D'OUVRAGE PRIMOSUD |

PC4

Annexe 12



Nouvelles Pièces
 Le 20 NOV. 2018
 N° PC 18 50260

